



VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉCISION N° 2023-356

Objet : Signature d'un contrat de maintenance pour l'ascenseur de la crèche Les Nénuphars sise 124 rue Robert Auzelle à Vélizy-Villacoublay avec la société A2M-ATLAS (division NSA).

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-17,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2022-02-16/02 en date du 16 février 2022 accordant au Maire les délégations prévues à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT la fin des travaux de la construction de la crèche Les Nénuphars sise 124 rue Robert Auzelle, réceptionnés, en date du 05 juin 2023.

CONSIDÉRANT la nécessité de passer un contrat de maintenance pour l'ascenseur de la crèche Les Nénuphars située 124 rue Robert Auzelle, dès la réception de travaux.

CONSIDÉRANT que ce dit-ascenseur doit être entretenu pendant la période de garantie de bon fonctionnement par société A2M-ATLAS (division NSA) pour une durée d'un an,

DÉCIDE

Article 1 : de conclure un contrat de maintenance pour l'ascenseur n° 7A067 de la crèche Les Nénuphars sise 124 rue Robert Auzelle à Vélizy-Villacoublay avec la société A2M-ATLAS (division NSA) située 14 rue Alexandre – 92230 Gennevilliers.

Article 2 : que le montant annuel relatif aux prestations de maintenance et aux options de connectivité est de 1 655.00 € HT.,

Article 3 : le présent marché est conclu à partir de sa date de notification pour une durée d'un an.

Article 4 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Article 5 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution de la présente décision.

À Vélizy-Villacoublay, le 01/09/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20230901-DEC_2023_356-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/09/2023

Acte affiché du 12/09/2023 au 13/11/2023

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax: 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr